

CLÉMENT ORILLARD
ANTOINE PICON

DE LA VILLE
NOUVELLE
À LA VILLE
DURABLE

MARNE-
LA-
VALLÉE



PARENTHÈSES



DANIEL BÉHAR
NICOLAS RIO



Du rééquilibrage à l'est à la différenciation économique métropolitaine

Marne-la-Vallée n'est pas une ville nouvelle comme les autres. Alors que les villes nouvelles franciliennes semblent à l'écart du Grand Paris, Marne-la-Vallée y trouve sa place. Elle accueille sur son territoire trois branches du réseau Grand Paris Express et porte deux projets de *cluster* : celui de la « ville durable » à l'ouest autour de la Cité Descartes et celui du « tourisme » à l'est autour du site de Disneyland Paris. Comment expliquer cette place de Marne-la-Vallée au sein du Grand Paris ? Peut-on l'interpréter comme le signe du succès des intentions fondatrices propres à cette ville nouvelle, c'est-à-dire le rééquilibrage à l'est de l'activité économique de la région capitale ?

Un retour sur l'histoire de Marne-la-Vallée conduit à penser que cette place singulière tient davantage à la sédimentation de trois temps de l'évolution économique de l'Île-de-France (qui se superposent autant qu'ils se suivent). Après une première période correspondant au modèle des villes nouvelles caractérisé par un fort interventionnisme public, le processus de métropolisation des années soixante-dix et quatre-vingt se traduit à l'inverse par la prédominance d'une logique de marché. Avec le modèle des *clusters*, les années deux mille sont marquées par un retour d'une stratégie publique d'aménagement économique de la région capitale.



LE MODÈLE INITIAL DES VILLES NOUVELLES : LE RÉÉQUILIBRAGE À L'EST ET SES LIMITES

Le rééquilibrage à l'est : voilà qui résume le projet économique fondateur de Marne-la-Vallée. Cet objectif a servi de mot d'ordre à l'État planificateur pour tenter de développer une nouvelle polarité tertiaire en lieu et place d'un tissu pavillonnaire de grande couronne. Rendue possible par la construction d'équipements et par la procédure d'agrément¹ tout en restant inégalement accomplie, cette ambition a durablement marqué le paysage économique de Marne-la-Vallée.

LES INTENTIONS PUBLIQUES : GARANTIR L'UNITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Décidée quelques années avant le choc pétrolier, la création des villes nouvelles s'inscrit dans un contexte fortement marqué par l'économie fordiste. Dans ce modèle, c'est la masse qui compte : l'enjeu est donc de la renforcer et de la répartir de la façon la plus efficace. Prévoyant une croissance démographique rapide de la région parisienne, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (SDAURP) fait ainsi de l'organisation de l'unité du marché du travail la priorité de sa stratégie économique. Selon ses concepteurs, la croissance de la région parisienne viendra de sa capacité à faciliter l'accès des entreprises à une main-d'œuvre nombreuse, en évitant le risque de congestion induit par la concentration urbaine des activités. Cette intention se traduit par la mise en œuvre d'un principe de hiérarchisation et de polyvalence fonctionnelle. Dans le schéma radioconcentrique structuré par le nouveau Réseau express régional, il s'agit moins de créer des polarités spécialisées que d'organiser la diffusion des actifs et des emplois du centre vers la périphérie. L'objectif est de changer d'échelle (passer de la ville à l'agglomération) tout en conservant la polyvalence caractéristique de la ville centre. Pour autant, polyvalence ne signifie pas homogénéité et une division du travail centre/périphérie prend forme.

Dans ce contexte, les villes nouvelles sont pensées comme des centres urbains secondaires², où la polyvalence des activités se combine avec une forme de dépendance à Paris. Et c'est principalement la nécessité de structurer le desserrement résidentiel qui est à l'origine des villes nouvelles ; la dimension économique vient en second plan pour garantir l'équilibre habitat/emploi (à l'État pour ce faire de provoquer le desserrement des entreprises).



❖ Chantier du RER à Torcy, ca 1978.

¹ Créée en 1958, la procédure d'agrément rend nécessaire l'accord de l'acteur public pour toute construction de surfaces de bureaux supérieures à 1 000 m² (puis à 500 m² à partir de 1965) dans un rayon de vingt kilomètres autour de Paris. Elle permet ainsi à l'acteur public d'orienter les projets d'implantations des entreprises vers les sites considérés comme stratégiques, notamment les villes nouvelles.

² BÉHAR, D., ESTÈBE, P., GONNARD, S., *Les villes nouvelles en Île-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000)*, Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, Acadie, juin 2002.

LA SPÉCIFICITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE : LE RÉÉQUILIBRAGE À L'EST

Pour réaliser ce rééquilibrage à l'Est, la stratégie économique de l'établissement public d'aménagement met l'accent sur le tertiaire, contrastant avec la tradition artisanale et industrielle diffuse de l'Est parisien. Très vite, le projet de pôle restructurateur sur Noisy-le-Grand est présenté comme la future Défense de l'Est parisien, capable d'attirer les sièges sociaux de grandes entreprises autour d'un centre commercial au rayonnement régional. Ralentie par la crise économique de 1973, la mise en œuvre de ce projet de centre d'affaires de 500 000 m² s'est appuyée sur une forte intervention de l'acteur public. Cet interventionnisme planificateur a pris trois formes. Des investissements conséquents sont consentis sur les infrastructures de transports pour relier le pôle de Noisy-Mont d'Est à Paris et inciter les entreprises à franchir les dix kilomètres qui le séparent de la capitale. L'autoroute A4 est ouverte en 1976 ; le RER A suivra un an après, constituant l'axe économique de la région parisienne (la Défense, Étoile-Opéra, Fontenay-sous-Bois). L'État utilise simultanément à plein la procédure de l'agrément pour orienter les stratégies d'implantation des grands groupes. Contraintes par l'impossibilité de construire les surfaces suffisantes au centre de Paris et attirées par l'exemption de la redevance pour la construction de bureaux dans les villes nouvelles, des entreprises décident de localiser leur siège à Noisy-Mont d'Est : c'est par exemple le cas d'IBM, de Groupama ou de la Diac (la société de crédit de Renault)³. Toutefois, ces implantations tertiaires ne suffisent pas à remplir les programmes de bureaux lancés en blanc par les promoteurs sous l'impulsion de l'Épa. Face à ces difficultés, l'arrivée d'administrations publiques comme l'Ina, EDF ou l'ANPE constitue le troisième levier mobilisé par l'Épa pour donner corps à ce projet de centre d'affaires.

Déterminée par l'interventionnisme public caractéristique des Trente Glorieuses, Marne-la-Vallée peut être analysée comme la reproduction locale du schéma francilien de polyvalence hiérarchisée, à l'échelle de la ville nouvelle. L'arrivée du tertiaire sur la partie occidentale de Marne-la-Vallée s'inscrit dans une logique de diffusion radiale des bureaux vers l'Est depuis le centre d'affaires développé quelques années plus tôt autour de gare de Lyon jusqu'à Noisy-Mont d'Est. Dans cette logique, la création du pôle tertiaire de Val-de-Fontenay (qui aurait pu apparaître comme un concurrent de Mont d'Est) sert de trait d'union le long du RER A entre Marne-la-Vallée et la capitale. Plus proche de Paris que Mont d'Est, il constitue un compromis entre la volonté de l'État de développer l'emploi tertiaire à l'Est et le souhait des entreprises d'avoir une localisation centrale. Plus à l'Est,

³ NAPPI-CHOLET, I., *Dynamiques des marchés de l'immobilier d'entreprise en ville nouvelle*, programme interministériel Histoire et évaluation des villes nouvelles, 2003.



❖ Bureaux Le Vendôme dans le centre urbain de Noisy-le-Grand.
Architectes : A. Zublena et B. Oger.

❖ Bureaux Les Portes de Paris dans le centre urbain de Noisy-le-Grand.
Architectes : Joly, Friant et Haour.



❖ **Bureaux Central II dans le centre urbain de Noisy-le-Grand.**

Architectes : Andrault, Parat et Guvan.

❖ **Parc de bureaux Sedaf à Lognes.**

Architecte : J.-P. Watel.

❖ **Entreprise Pirelli dans le Parc d'activités Pariest à Lognes et Croissy-Beaubourg, 1992.**

Architecte : J.-M. Sandrolini.

sur le Secteur 2, c'est la vocation industrielle de la ville nouvelle qui est affirmée. La création de la zone d'activité Paris-Est vise à attirer aux marges de la zone dense les entreprises de grande taille, qui bénéficient d'une bonne desserte autoroutière et d'une connexion au réseau ferré. Il s'agit par exemple de Philips ou de Honda qui implantent dans Paris Est leur siège France et leurs activités de distribution. Quant aux Secteurs 3 et 4, ils restent en attente de développement, bloqués par l'opposition des communes à toute urbanisation nouvelle et par le classement d'une partie du site en territoire naturel.

Derrière la recherche d'une polyvalence à l'échelle globale de la ville nouvelle, on retrouve donc une hiérarchisation radiale, avec une distribution des activités économiques en fonction de leur distance à Paris.

LES TRACES DU MODÈLE INITIAL : LA POLYVALENCE SANS LE RÉÉQUILIBRAGE

Que reste-t-il aujourd'hui de ces intentions initiales ? Ambitieux, l'objectif de rééquilibrage à l'est n'a pas survécu à l'affaiblissement de la planification étatique. La croissance de Noisy-Mont d'Est s'est fortement ralentie à partir de la fin des années quatre-vingt. La libéralisation de la procédure d'agrément en 1985 et l'évolution des stratégies d'implantation des entreprises ont provoqué un mouvement de l'immobilier de bureaux vers la proche couronne, dont l'émergence d'une ceinture de verre le long du périphérique constitue la meilleure illustration. Noisy-Mont d'Est reste néanmoins un pôle tertiaire majeur en Île-de-France : il concentre avec la zone du Pavé-Neuf près de la moitié des activités tertiaires de la ville nouvelle (soit près de 750 000 m²). Il conserve aussi sa polyvalence, caractéristique du projet initial. De fait, le Secteur 1 est le plus diversifié de la ville nouvelle : de nombreuses filières sont représentées et la structure sectorielle des emplois est très proche de la moyenne régionale.

Sur la durée, Marne-la-Vallée prend place dans l'Est parisien en combinant deux logiques. Disposant d'une offre économique diversifiée permettant d'accompagner les « parcours résidentiels » des entreprises, elle bénéficie du processus de desserrement des emplois du centre vers la périphérie, pour le tertiaire comme pour les activités productives. Alimenté par des entreprises quittant l'Est de Paris et la proche banlieue (Montreuil, Bagnolet), ce développement continu s'effectue aussi au sein de la ville nouvelle, du Secteur 1 vers les Secteurs 3 et 4. Mais cette dynamique de flux et de desserrement continu centre/périphérie compose avec un fonctionnement insulaire de pôles d'activités isolés de leur environnement (de Val de Fontenay à Noisy-Mont d'Est en passant par Créteil ou Rosny), sans lien entre eux — ce qui reste la marque de fabrique de l'Est parisien.

LE PROCESSUS DE MÉTROPOLISATION : SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE ET DIFFÉRENCIATION LOCALE

Ancré dans le contexte fordiste, le modèle initial des villes nouvelles a été considérablement bouleversé par la crise de l'ère industrielle à partir des années soixante-dix. Modifiant l'organisation de la région parisienne, le passage de l'agglomération à la métropole se caractérise par un certain retrait de l'acteur public. Entre l'interventionnisme planificateur des villes nouvelles et l'entrepreneuriat urbain des *clusters*, les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix constituent un entre-deux dominé par les logiques de marché. À l'échelle de Marne-la-Vallée, cette période se traduit par le développement des activités supports au fonctionnement métropolitain.

DU SCHÉMA RADIOCONCENTRIQUE À LA SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE DES TERRITOIRES

Avec la remise en cause du fordisme et de la division territoriale du travail qu'il implique, le fonctionnement hiérarchisé de la région parisienne se trouve mis à mal. En effet, alors que le monopole de Paris dans les fonctions de commandement s'effrite, de nouvelles polarités économiques s'affirment pour le tertiaire supérieur. C'est notamment le cas en première couronne avec le pôle Issy-les-Moulineaux — Boulogne dans les années quatre-vingt-dix et la Plaine Saint-Denis dans les années deux mille (sans parler de la Défense qui renforce son poids métropolitain avec la croissance phénoménale de la finance). En grande couronne, les villes nouvelles se transforment de centres urbains secondaires en pôles d'emplois autonomes⁴ alors que, dans le même temps, l'État se retire de leur aménagement.

Au niveau économique, le schéma radioconcentrique laisse place à une logique de faisceaux avec une tendance à la spécialisation des différents secteurs de la métropole francilienne. Peu à peu, les villes nouvelles se différencient les unes des autres pour se rapprocher du profil des territoires environnants. Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines se spécialise dans l'accueil de sièges sociaux, dans la continuité de Vélizy et de l'Ouest parisien.

LA SPÉCIALISATION DE MARNE-LA-VALLÉE DANS LES SERVICES À LA MÉTROPOLE

Cette spécialisation de Marne-la-Vallée dans les services au fonctionnement métropolitain résulte de la convergence de trois facteurs. D'une part, la dynamique prise par l'économie résidentielle de Marne-la-Vallée a donné à celle-ci une ampleur métropolitaine, voire mondiale : les services à la personne présents sur le territoire de Marne-la-Vallée

⁴ DAVEZIES, L., *Évolution des fonctions des Villes Nouvelles depuis 20 ans*, programme interministériel Histoire et évaluation des villes nouvelles, 2004.



❖ Entreprise Seïta dans le parc d'activités Pariest à Lognes & Croissy-Beaubourg, 1990.
Architecte : R. Butler.

❖ Entreprise La Samaritaine dans le parc d'activités Pariest à Lognes & Croissy-Beaubourg.
Architecte : C. Petton.



Parc d'activités Gustave-Eiffel à Bussy Saint-Georges, 2006.

dépassent largement la simple réponse aux besoins locaux. En effet, la ville nouvelle est venue amplifier le tropisme résidentiel propre à l'Est parisien. Après avoir été le réceptacle du développement résidentiel, Marne-la-Vallée en est aujourd'hui le moteur. Elle joue un rôle de diffusion résidentielle sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, tout en continuant à concentrer les services et les équipements. Cette dynamique de l'économie résidentielle est en partie due à l'accent mis sur la fonction commerciale dans la stratégie économique : depuis l'origine de la ville nouvelle, les centres commerciaux ont toujours constitué la pièce centrale du développement de ses différentes polarités. Ce fut le cas à Mont d'Est et à Torcy, ça l'est aujourd'hui à Bussy-Saint-Georges. Mais c'est surtout l'arrivée de Disney après 1987 qui explique l'ampleur de la dynamique. Combinant rayonnement mondial (pour les visiteurs) et centralité seine-et-marnaise (pour les emplois), Disneyland a servi de locomotive pour le développement des fonctions commerciales et hôtelières (Marne-la-Vallée est le deuxième pôle hôtelier de la région Île-de-France). L'ouverture en 2000 du centre commercial du Val d'Europe et de la Vallée Village, comme son projet d'extension, illustre la puissance de cet effet-locomotive.

Cette spécialisation de Marne-la-Vallée dans les fonctions supports s'explique d'autre part par l'évolution de l'occupation du parc de bureaux. Confronté au principe de réalité et au poids structurel de la division est-ouest, le parc tertiaire de Marne-la-Vallée s'est progressivement orienté dans l'accueil des activités tertiaires de *back-office*⁵. Ainsi, les services de conseil, d'assistance et d'expertise aux entreprises (17% des emplois), les activités financières et immobilières (14%), les services opérationnels aux entreprises (11%) ou l'administration (9%) représentent plus de la moitié des emplois du pôle de Noisy-le-Grand⁶. Cet infléchissement correspond aussi à une évolution des stratégies immobilières des entreprises, préférant à partir des années quatre-vingt-dix segmenter leurs implantations en fonction de leur place dans la chaîne de valeur pour profiter au mieux de chaque localisation.

Enfin, cette coloration « fonctions supports » de Marne-la-Vallée fait suite à l'arrivée massive des activités de logistique sur les Secteurs 2 et 3 de la ville nouvelle. La construction de la Francilienne a en effet contribué à former un arc logistique francilien s'étendant de Roissy à Sénart, véritable porte d'entrée de la métropole parisienne pour le reste de l'Europe. Attirées par la position de carrefour autoroutier entre l'axe nord-sud (la Francilienne) et l'axe est-ouest (l'A4) et profitant du potentiel foncier du Secteur 3, les entreprises logistiques se sont implantées le long des autoroutes. Au sein de l'arc logistique

⁵ HALBERT, L., *Villes nouvelles franciliennes et desserrement des services entre entreprises*, programme interministériel Histoire et évaluation des villes nouvelles, 2004.

⁶ « Seine-Saint-Denis : l'emploi tertiaire aux portes de Paris », *Île-de-France à la page*, Insee et DDE 93, n° 322, octobre 2009.

Roissy-Sénart, Marne-la-Vallée se distingue par l'accueil d'activités à plus forte valeur ajoutée : aux entrepôts s'ajoutent des activités de formation, de sièges sociaux régionaux ou nationaux, ou de centrales d'achat (par exemple celles de Conforama, de Casino ou de Cora).

LA DIFFÉRENCIATION INTERNE DE LA VILLE NOUVELLE

Valable pour la ville nouvelle dans son ensemble, cette spécialisation vers les services à la métropole a néanmoins des traductions différentes selon les secteurs de Marne-la-Vallée. Elle conduit à une différenciation locale en trois zones d'emplois⁷, dessinant une géographie en double entonnoir.

À l'ouest, le Secteur 1 s'intègre de plus en plus au fonctionnement métropolitain de la zone dense. Malgré une stagnation relative des emplois, il réussit à conserver voire renouveler son parc de bureau tertiaire par la spécialisation sur le *back-office* tout en diversifiant les secteurs économiques présents sur son territoire. Les flux domicile-travail montrent l'intensité des échanges entre la partie occidentale de Marne-la-Vallée et l'est de la petite couronne (Montreuil, Bagnole, Fontenay-sous-Bois...).

Le cœur de la ville nouvelle est, quant à lui, structuré par la juxtaposition de deux dynamiques : côté autoroute, les entrepôts logistiques occupent de larges emprises ; coté Marne, c'est la fonction résidentielle qui domine (à laquelle viennent s'ajouter les PME de première couronne qui se desserrent, poussées par la pression foncière). Si l'on met de côté l'exception Nestlé — qui a installé en 1995 son siège France sur les berges de la Marne — les Secteurs 2 et 3 sont les plus proches du profil économique commun aux villes nouvelles.

À l'extrême est de la ville nouvelle, le paysage est encore en pleine évolution, avec l'urbanisation progressive du Secteur 4 autour du centre urbain du Val d'Europe. L'hypercroissance et l'hypermécialisation provoquées par l'arrivée de Disney dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix s'atténuent à partir de 2000. Rayonnant à l'échelle nationale et internationale grâce à son hub TGV, le Val d'Europe apparaît comme une polarité d'emplois et de services pour le reste de la Seine-et-Marne (notamment Meaux et Coulommiers).

⁷ BERROIR, S., CATTAN, N., SAINT-JULIEN, T., *La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien*, Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, février 2005, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.



❖ Bureaux Le 7 Jacques-Cartier,
dans le centre ville de Bussy Saint-
Georges.

Architecte : Ledu.

❖ Centre technique de conservation
de la bibliothèque de France dans
le parc d'activités Gustave-Eiffel à
Bussy Saint-Georges.

Architecte : D. Perrault.



❖ Bureaux HQE Le Citalium dans l'écoquartier de Montévrain – Val d'Europe.

SCAU Architectes (M. Macary, L. Delamain).

❖ Le Cassiopée, immeuble de bureaux, et le Relais-Spa Chessy, à Chessy, dans le centre urbain du Val d'Europe, 2008.

Architecte : Atelier d'Art Urbain.

LES CLUSTERS DU GRAND PARIS : POLARISATION SECTORIELLE OU «NOUVELLE SYNERGIE» ?

Le projet du Grand Paris vient marquer une nouvelle étape dans l'évolution économique de Marne-la-Vallée. Se superposant aux deux logiques précédentes (la polyvalence hiérarchisée et la spécialisation fonctionnelle métropolisée), le Grand Paris cherche à donner de la lisibilité au paysage économique de Marne-la-Vallée avec deux projets de *clusters* : le *cluster* ville durable à l'ouest et le *cluster* tourisme à l'est.

DE LA SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE À LA CONCURRENCE TERRITORIALE

L'émergence de la notion de *cluster* révèle un nouveau référentiel pour l'aménagement économique de l'Île-de-France, prenant acte du passage à une nouvelle étape du capitalisme. Ce capitalisme postfordiste peut être qualifié par deux tendances majeures. D'une part, on assiste à une mise en concurrence croissante des territoires — à l'échelle infra métropolitaine comme à l'échelle mondiale — pour attirer emplois et actifs. La compétitivité et l'attractivité viennent remplacer l'unité du marché du travail et la redistribution territoriale comme nouveaux impératifs d'une action publique territoriale entrepreneuriale. D'autre part, l'innovation apparaît comme le principal moteur de croissance d'une métropole, là où le mode de production fordiste reposait sur la production de masse. Dans l'économie de la connaissance, la place de la recherche et des universités devient primordiale.

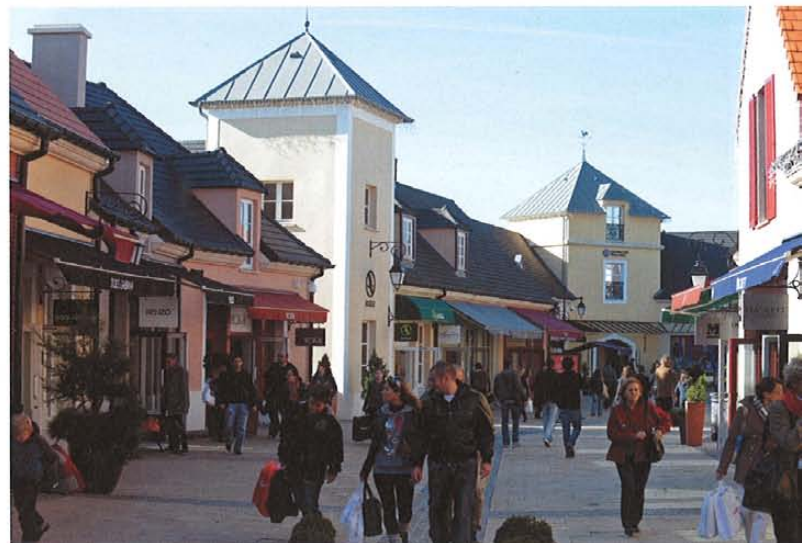
La notion de *cluster* mise en avant par Christian Blanc⁸ dans le projet du Grand Paris est au croisement de ces deux tendances. Elle vise à stimuler l'innovation par un rapprochement géographique et fonctionnel entre universités et entreprises travaillant sur les mêmes thématiques : elle peut ainsi être considérée comme un effort de territorialisation de l'économie de la connaissance. Pour l'État, à l'initiative du projet, elle peut aussi être comprise comme un moyen de réguler la concurrence territoriale au sein de la métropole. Donner un label spécifique aux pôles en croissance de la région parisienne permet d'en définir l'identité et d'en délimiter la fonction. Cette répartition marketing des fonctions métropolitaines permet ainsi de réduire la concurrence intramétropolitaine tout en encourageant la concurrence extramétropolitaine avec les autres *clusters* mondiaux.

⁸ BLANC, C., *Le Grand Paris du XXI^e siècle*, Paris, Le Cherche Midi, 2010.

LES DEUX DE LA VILLE NOUVELLE

Dans le cas de Marne-la-Vallée, deux *clusters* sont mis en avant : le *cluster* ville durable et le *cluster* tourisme. Le premier s'appuie sur le pôle universitaire et scientifique de la Cité Descartes, développée dès les années quatre-vingt après l'échec du projet initial d'implanter une université à côté de Noisy-Mont d'Est sur le site du Pavé-Neuf. Il s'inscrit dans la continuité des ambitions de la Cité Descartes construite sur le modèle du campus américain et qui regroupe aujourd'hui l'université de Marne-la-Vallée et de nombreuses écoles (l'École nationale des ponts et chaussées, l'Institut français d'urbanisme, l'École d'architecture...). Faisant suite à la création du pôle de compétitivité Advancity et du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Paris-Est, le projet de *cluster* vient questionner le positionnement territorial de la Cité Descartes. Celle-ci doit en effet concilier une logique de pôle mettant l'accent sur la concentration des activités de recherches *in situ* (c'est le cas par exemple du projet de regroupement de l'ensemble des services recherche du ministère du Développement durable ou du déménagement de l'Institut d'Urbanisme de Paris à Marne-la-Vallée) et une logique de système, fonctionnant davantage par réseaux avec les autres établissements de recherche de l'Est parisien. Cela a donné lieu à la création d'un PRES unique entre l'université Marne-la-Vallée et celle de Paris-Est Créteil et suscita l'extension par l'État du *cluster* aux territoires environnants (Champigny, Chelles et Val-de-Fontenay notamment). À cette difficulté s'ajoute le défi de l'installation des entreprises mobilisées sur la thématique «ville durable», en tirant parti de l'arrivée du métro automatique. L'effet d'entraînement de la cité scientifique sur le développement économique du secteur reste encore à concrétiser.

Le tourisme est une autre thématique sur laquelle la stratégie économique de Marne-la-Vallée souhaite mettre l'accent. Profitant du renouvellement de la convention entre l'État et EuroDisney, il s'agirait de développer sur le Val d'Europe un *cluster* de l'économie touristique, de l'événementiel et du patrimoine pour maximiser les externalités positives de la présence de Disneyland sur l'économie du territoire. En effet, si la distance avec Paris ne permet pas de faire du Val d'Europe un véritable centre tertiaire, la présence d'entreprises spécialisées dans l'économie touristique autour de Disney constitue une opportunité pour développer l'innovation et l'activité dans ce domaine. Mais ce projet doit faire face au défi inverse de celui relatif à la Cité Descartes : comment doubler la présence d'entreprises spécialisées par l'implantation d'établissements de formation et de recherche pour tirer l'innovation ?

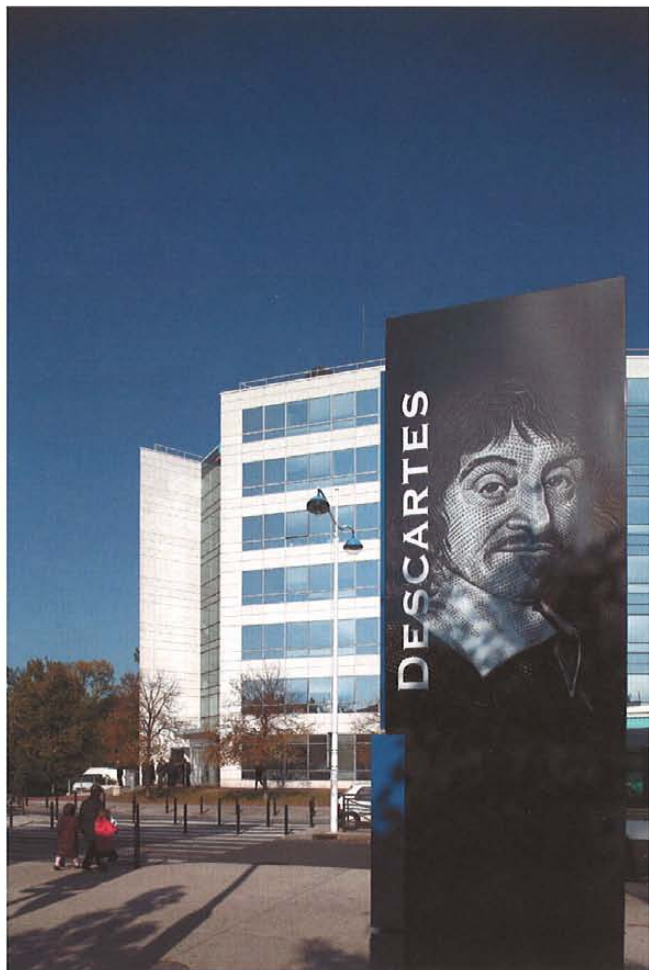


La mise en place de ces *clusters* ne vient pas néanmoins remettre en cause l'objectif de mixité consubstantiel aux villes nouvelles, tant au niveau de l'équilibre habitat — emploi que de la diversité des activités économiques. Il s'agit moins de concentrer toutes les entreprises d'une même filière sur un même pôle (l'acteur public n'en aurait d'ailleurs pas les moyens) que de donner une coloration fonctionnelle à certains territoires en développement, de mettre en avant leur spécificité afin de renforcer leur visibilité dans un contexte de concurrence territoriale au niveau européen voire mondial.

LA SUPERPOSITION
VILLE NOUVELLE / CLUSTER :
LA MATURITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE ?

Quarante ans après sa création, on peut se demander si le projet de Grand Paris ne signifie pas une arrivée à maturité de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. En effet, la construction du métro automatique permettrait de superposer un fonctionnement en rocade à une ville nouvelle qui reste jusque-là structurée quasi uniquement par un axe radial la reliant à Paris. La mise en place des deux *clusters* serait un moyen d'affirmer la fonction économique de Marne-la-Vallée dans la métropole, en dépassant ainsi la seule concentration des activités au service de la métropole.

Ambitieux, ce projet n'est pas non plus sans risque pour la ville nouvelle. Il pourrait aussi marquer une étape supplémentaire dans la différenciation entre les trois zones d'emplois évoquées ci-dessus. Paradoxalement, on en reviendrait alors au projet initial bicéphale de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. D'un côté, le pôle restructurateur de Noisy-le-Grand s'intégrerait totalement à la zone dense, tiré par le dynamisme économique du *cluster* Descartes qui reste à construire. De l'autre, le nouveau centre urbain du Val d'Europe se positionnerait définitivement sur le plan international autour de l'économie touristique, s'appuyant sur le rayonnement de Disney tout en sortant de son emprise. Il s'orienterait alors à la fois vers le hub aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, en intensifiant l'impact de sa liaison TGV, et vers l'est de la Seine-et-Marne, s'affirmant comme une centralité majeure pour les espaces périurbains du département. Quant à la zone intermédiaire (les Secteurs 2 et 3), elle évoluerait vers une banalisation au sein de la grande couronne, tout en conservant sa spécialisation dans l'économie résidentielle.



L'ÉCONOMIE DE LA VILLE DES FLUX

Quarante ans après, la spécificité de Marne-la-Vallée persiste par rapport aux autres villes nouvelles. Elle ne constitue pas un pôle unique, dont le développement serait en grande partie conditionné par un leadership politique affirmé, comme on peut l'observer à Évry ou Cergy. Marne-la-Vallée se fonde sur un autre modèle, dont elle tire sa force autant que ses faiblesses. Organisée sur un schéma radial avec un chapelet de pôles économiques majeurs s'étalant le long du RER A et de l'A4, Marne-la-Vallée est une ville des flux : flux pendulaires des actifs et des consommateurs, flux logistiques des marchandises, flux touristiques des loisirs, flux en réseaux des savoirs... Comment faire de ces flux intensifiés par le projet de Grand Paris Express un moteur du développement économique local ? Voilà le défi de Marne-la-Vallée pour les décennies à venir.

